

La France et le Marché Commun

Autor(en): **Villiers, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **41 (1961)**

Heft 1: **La Suisse et l'Europe**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

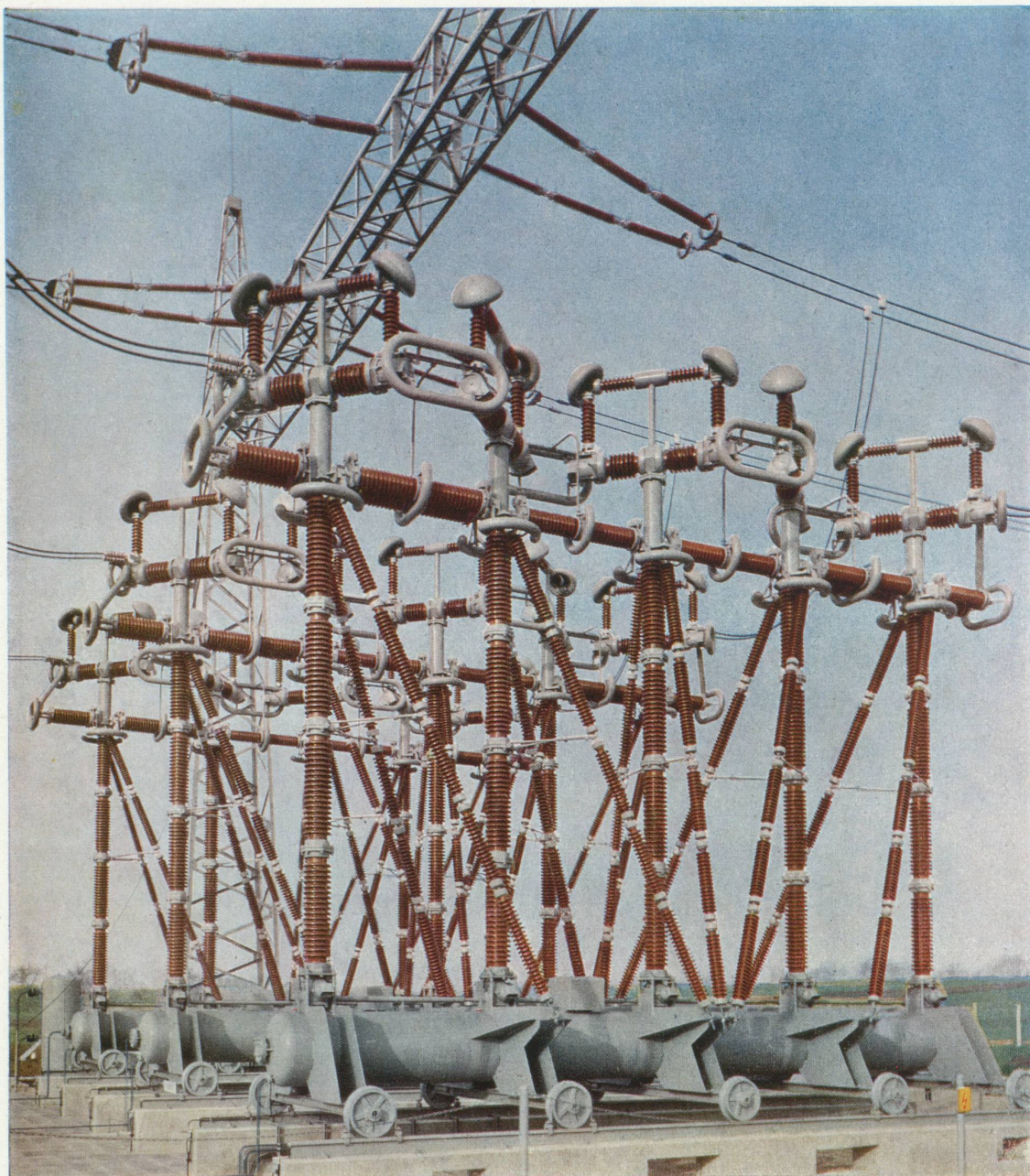
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FRANCE ET LE MARCHÉ COMMUN

par Georges Villiers

Président du Conseil National
du Patronat Français

L'entrée de la France dans le Marché Commun ne s'est pas faite sans appréhensions ni craintes; les expériences antérieures de libération des échanges faisaient douter de la possibilité d'ouvrir largement les frontières françaises aux produits étrangers sans aggravation du déficit traditionnel de la balance des paiements et sans épuisement des réserves en devises. Après trois années pourtant, le bilan qui peut être dressé est favorable : les échanges extérieurs se sont développés de façon équilibrée, la stabilité de la monnaie s'est trouvée renforcée tandis que s'affirmaient les efforts des industriels et des commerçants pour s'adapter aux futures conditions du marché.

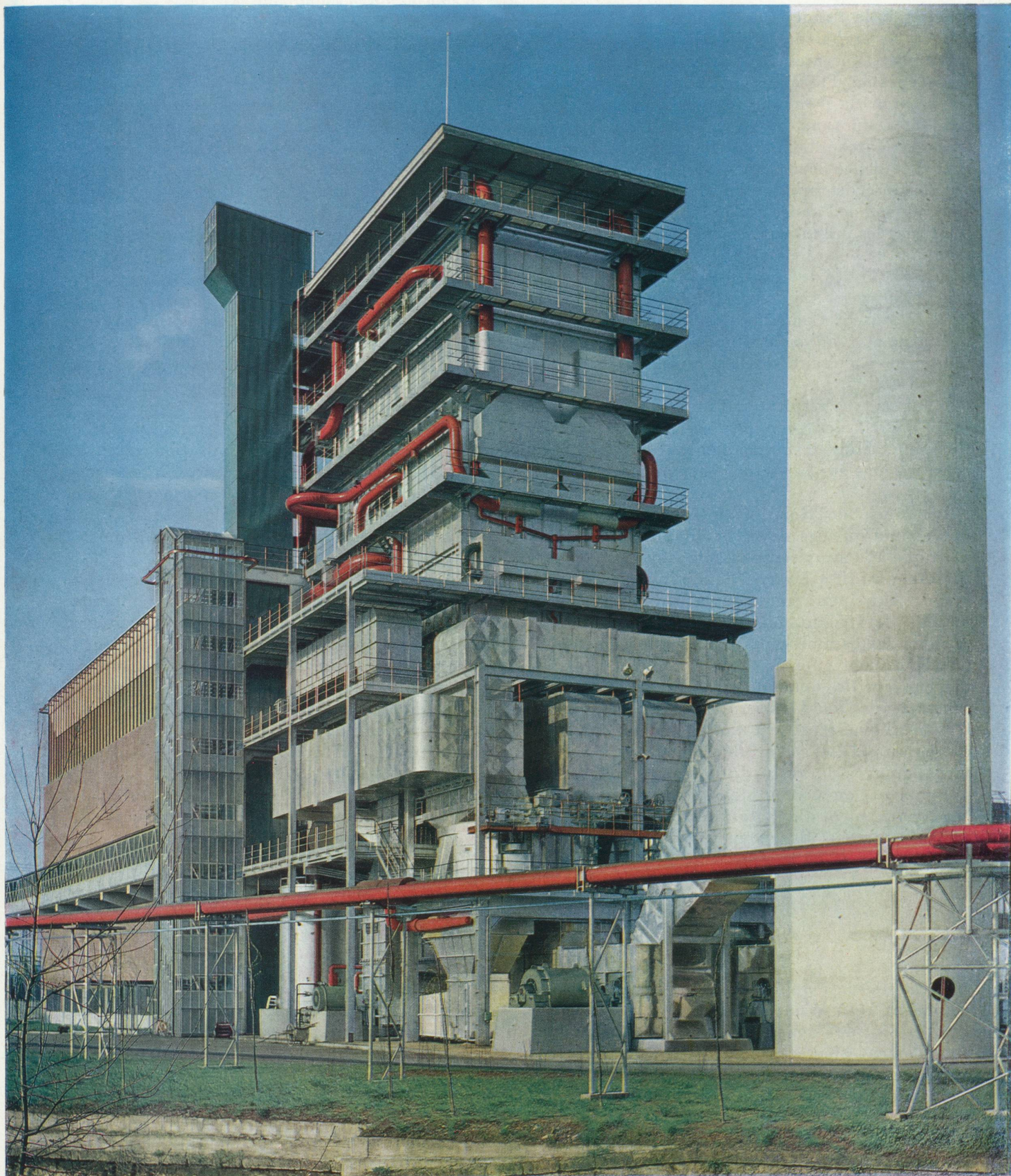


Ces disjoncteurs pneumatiques ultra-rapides Brown Boveri protègent à ses deux extrémités la première ligne de transport électrique à 380 kV d'Allemagne, entre Rommerskirchen et Hoheneck.

De tous les résultats du Marché Commun qui se sont révélés profitables à la France, le développement des échanges entre les six pays est sans conteste le plus important. Au cours de chacune des deux dernières années, les exportations françaises à destination des autres pays de la C.E.E. ont augmenté de plus d'un tiers, ce qui porte l'augmentation globale à près de 80 % par rapport aux ventes de l'année 1958. Pendant la

même période, les importations d'abord freinées par la dévaluation du franc ont augmenté de 50 %. Le déficit de la balance commerciale avec nos partenaires du Marché Commun a fait place à un léger excédent.

Le développement très satisfaisant du commerce extérieur est dû, pour une large part, au succès de la politique économique et monétaire



suivie par la France depuis décembre 1958. Le déficit de la balance des comptes appelait de rigoureuses mesures de redressement; il était indispensable d'assainir les finances intérieures, de rétablir la confiance dans la monnaie et d'adopter un taux de change réaliste; l'entrée dans le Marché Commun faisait ressortir avec plus d'évidence encore l'urgence de ces réformes. Qu'il suffise de rappeler que l'on se demandait, tout au long de l'année 1958, si la France pourrait appliquer les premières mesures de désarmement douanier et l'élargissement des contingents prévus par le Traité de Rome. L'échéance du 1^{er} janvier 1959 a eu un effet stimulant et l'entrée dans le Marché Commun n'est pas étrangère au changement fondamental de la politique économique et monétaire de la France.

A lui seul, ce résultat suffirait pour dresser un bilan positif des premières années du Marché Commun. Mais il faut aussi en souligner les répercussions sur la vie des entreprises.

Le Traité de Rome étant irréversible, elles ont estimé qu'elles devaient adapter toute leur politique à la situation nouvelle ainsi créée et un véritable esprit « Marché Commun » s'est développé. Anticipant sur l'ouverture d'un grand marché de 165 millions d'habitants, les industriels et les commerçants de chaque pays de la C.E.E. se sont efforcés de pénétrer plus profondément sur le domaine de leurs concurrents sans attendre que les barrières douanières soient fortement abaissées. Ceci explique que les échanges entre les Six se soient développés plus fortement qu'avec le reste du monde. En France notamment, on perçoit dans les entreprises un large mouvement d'adaptation aux futures conditions du marché. Beaucoup reste à faire encore, mais l'élan est donné.

*
* *

Si satisfaisants qu'ils soient, ces résultats sont seulement ceux d'une expérience à ses débuts. Les droits de douane français se trouvant actuellement abaissés de 35 à 40 %, les contingents d'importation des produits industriels étant presque entièrement abolis, les producteurs français ont conscience qu'ils abordent maintenant une phase plus difficile de la réalisation du Traité de Rome.

S'ils acceptent le fait d'une concurrence de plus en plus sévère, les chefs d'entreprise sont

très attentifs à l'application du principe essentiel du Marché Commun : l'harmonisation des conditions de concurrence.

Le Patronat français a toujours considéré, en effet, que le libre échange intégral, même entre pays ayant atteint un niveau de développement comparable, n'avait aucune chance d'être réalisé ou, en tout cas, de durer si les conditions de base de la concurrence n'étaient pas harmonisées. Il importe donc d'éliminer les distorsions qui peuvent résulter de la différence des politiques économiques et sociales, de la fiscalité, des modalités de rémunération des travailleurs et des conditions du commerce avec les pays tiers. Ce que nous appelons « harmonisation » n'est autre chose qu'une intégration progressive des économies qui doit placer les producteurs des six pays sur un pied d'égalité.

Or, les progrès de l'harmonisation semblent très lents par rapport aux mesures de désarmement douanier prises jusqu'à présent et nous sommes très préoccupés par les risques d'une application déséquilibrée du Traité de Rome.

Souligner cet aspect du problème, c'est mettre l'accent sur la difficulté d'un rapprochement entre les Six et les Sept. Soucieux du respect intégral des dispositions du Traité de Rome, le Patronat ne pourrait souscrire à une solution de compromis qui affaiblirait l'intégration des économies au sein du Marché Commun et qui retarderait par conséquent l'abolition totale et définitive des obstacles aux échanges.

Certes, les industriels français ne méconnaissent pas les problèmes de leurs voisins. Ils n'ignorent pas que l'existence du Commonwealth et la divergence des politiques agricoles créent des obstacles sérieux à une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Ils comprennent les raisons d'ordre politique qui empêchent la Suisse d'accepter de s'intégrer à un ensemble économique dont le développement limitera la souveraineté absolue des États. Ils demandent en échange que les pays tiers comprennent les raisons de l'attitude française.

Lorsqu'à propos des négociations actuellement en cours au G.A.T.T., une partie de la presse helvétique rend la France responsable de la lenteur des discussions et s'étonne qu'elle ne consente pas à des abaissements considérables du tarif extérieur de la Communauté, nous regrettons que soit passé sous silence ce que le Marché Commun a déjà apporté aux pays tiers.

N'est-il pas remarquable que les exportations des Sept vers les Six aient progressé malgré les appréciations pessimistes qui ont cours depuis deux ans? N'est-ce pas une conséquence du développement rapide de l'économie des pays du Marché Commun dont les pays tiers bénéficieront davantage encore dans l'avenir?

La Communauté européenne a déjà prouvé sa volonté de suivre une politique libérale. Le niveau du tarif extérieur commun ne peut être considéré comme excessif et la Communauté a proposé de le réduire sous condition de réciprocité. En outre, les mesures d'élargissement des restrictions quantitatives ont pratiquement été étendues aux autres pays d'Europe. Les Six ont également pris l'engagement de rechercher des remèdes aux perturbations des courants d'échange qui pourraient éventuellement résulter de l'établissement du Marché Commun. L'industrie française est parfaitement d'accord sur cette position car, pour ne prendre que le seul exemple des relations commerciales franco-helvétiques, il est certain que la France, autant que la Suisse, a avantage à maintenir et développer les courants d'échange actuels.

Il n'y a contradiction entre cette volonté de développer les échanges et l'existence de deux groupements économiques distincts en Europe que si l'on considère les choses d'un point de vue statique et non dynamique. Nous sommes intimement persuadés en France — et nous voudrions que cette conviction soit partagée par nos amis suisses — que la Communauté européenne se révélera de plus en plus libérale au fur et à mesure de l'intégration des économies. Nous sommes également convaincus que le Marché Commun répondra aux espoirs qui ont été placés en lui : le développement économique que l'on doit en attendre permettra d'élever le niveau de vie dans les six États de la Communauté et se traduira par un développement du commerce mondial dont profiteront tous les pays tiers.

Georges VILLIERS.

La photo de la page 21 représente un générateur de vapeur monotubulaire Buckau-Sulzer à haute pression, dans la centrale thermique de Tavazzano, de la « Società termoelettrica Italiana » à Milan (Italie) ; production 430 tonnes de vapeur par heure à 190 kg/cm² et 535° C.



La clinique Saint-Ambroise de Milan est équipée d'un asclépitron Brown Boveri de 31 MeV. L'asclépitron est un béatatron orientable spécialement conçu pour la radiothérapie. Il peut produire soit un faisceau de rayons X de 31 MeV, soit un faisceau d'électrons de 30 MeV. Il est complété par un tube à rayons X de 125 keV, pour le diagnostic, et par une table d'exposition dont la position est réglable à l'aide de servo-moteurs.